

COMMUNE d'AINCOURT
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL
Séance du 7 avril 2018 à 9h00

L'an deux mil dix-huit, le sept avril à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : M. Emmanuel COUESNON, Maire, Jean-Bernard TECHER, Muriel BONNEAU, Caroline GUYADER, Jérôme VALLÉE, adjoints, Laurence SCELLE, Régine N'TSUGLO, Alexandre DURANTE, Sébastien RIFFAUT, Fabrice SERVIN, Guy BRASSELET, conseillers municipaux.

Absent excusé : Pascal VIDALIE (pouvoir à Alexandre DURANTE)

M. Jean-Bernard TECHER a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur le Maire demande que soit rajouté un point à l'ordre du jour : convention avec la CCVVS pour la mise en place d'un groupement de commandes pour le contrôle et la maintenance des points d'eau incendie.

1. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires au procès-verbal de la réunion du 10 mars 2018.

Mme GUYADER demande à ce que soit précisé que Sébastien RIFFAUT, président de l'association Potager d'Aincourt, n'a pas participé au vote concernant la signature de la convention de mise à disposition de parcelles à cette association.

Sans autre commentaire, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Affectation des résultats de l'exercice 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2017 vu lors de la séance du 10 mars dernier présente un excédent de fonctionnement de 94 690.66 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 23 473.32 €.

Après avoir étudié les besoins de financement du budget lors de plusieurs réunions, Monsieur le Maire propose, pour équilibrer le budget 2017 :

- de garder à l'article R 002 «excédent antérieur de fonctionnement reporté» la somme 62 192.04€ sur les 94 690.66 € d'excédent de fonctionnement,
- d'affecter à l'article 1068 recettes de la section d'investissement le reste de cet excédent de fonctionnement soit la somme de 32 498.62 €
- et de reporter à l'article R-001 «solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté» la totalité de l'excédent d'investissement soit la somme de 23 473.32 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident l'affectation des résultats 2017 tels présentés ci-dessus.

3. Vote des taux d'imposition des impôts directs

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter en 2018 les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que les taux de l'année 2017 seront reconduits en 2018 comme suit :

	Taux 2017	Taux 2018	Produits attendus
Taxe d'habitation	13.27 %	13.27 %	179 941.00 €
Taxe foncier bâti	11.10 %	11.10 %	89 300.00 €
Taxe foncier non bâti	46.69 %	46.69 %	16 762.00 €
Produit fiscal attendu:			286 003.00 €

4. Budget prévisionnel 2018

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2018, pouvant se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Montants	Libellé	Montants
011 Charges à caractère général	183 365.63 €	70 Produits des services	43 910.00 €
012 Charges de personnel	228 110.00 €	73 Impôts et taxes	298 140.00 €
014 Atténuation de produits	95 330.00 €	74 Dotations participations	182 850.00 €
65 Autres charges de gestion courante	73 707.00 €	75 Autres produits de gestion	29 500.00 €
66 Charges financières	12 000.00 €	77 Produits exceptionnels	2 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000.00 €	002 Résultats reportés	62 192.04 €
68 Dotations aux amortissements			
023 Virement à la section investissement	20 000.00 €		
042 Opération d'ordre entre section	4 079.41 €		
TOTAL	618 592.04 €	TOTAL	618 592.04€

Montant des subventions versées aux associations locales (article 6574) :

Football Club d'Aincourt	1 400.00 €	Comme l'an dernier
Foyer Rural d'Aincourt	1 400.00 €	Comme l'an dernier
Comité des Fêtes	1 400.00 €	Comme l'an dernier
Anciens Combattants de Limay	150.00 €	Comme l'an dernier
Jeunes Sapeurs-Pompiers	250.00 €	Comme l'an dernier
Mémoire d'Aincourt	100.00 €	Comme l'an dernier
Anciens sapeurs-pompiers	150.00 €	Comme l'an dernier
D.D.E.N.	30.00 €	Comme l'an dernier
Association Odyssée	100.00 €	Comme l'an dernier
AVL3C	100.00 €	Comme l'an dernier
Potager d'Aincourt	150.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	MONTANTS	Libellé	MONTANTS
16 Remboursements emprunts	50 550.00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	17 300.00 €
21 Immobilisations corporelles (hors opérations)	25 300.00 €	13 subventions d'investissement	14 498.65 €
23 Immobilisation en cours (hors opérations)	20 000.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	70 400.00 €
Total des opérations d'équipement (20-21-23)	86 400.00 €	40 Opérations d'ordre entre sections	4 079.41 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	20 000.00 €
		Affectation au compte 1068	32 498.62 €
		R 001 Solde d'exécution reporté	23 473.32 €
TOTAL	182 250.00 €	TOTAL	182 250.00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent le budget prévisionnel 2018 tel présenté.

5. Aides au transport scolaire

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la Commune subventionne depuis de nombreuses années les cartes de transport scolaire des élèves jusqu'à leurs 16 ans.

Suite à la dissolution du CCAS en 2017, le budget communal a repris cette aide accordée aux familles.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

DECIDENT de maintenir pour l'année scolaire 2018/2019 la participation par élève jusqu'à leurs 16 ans de la manière suivante :

- pour la carte OPTILE : 30 €/ élève
- pour la carte IMAGINE'R : 50 €/ élève

sous réserve de ne pas bénéficier d'une autre aide (taxi, ambulance déjà pris en charge) ou démarche associative.

6. Mise à disposition du captage d'eau potable de Vienne en Arthies au SIAEPM

M. DURANTE rappelle à ses collègues la remise en état du lavoir de Vienne propriété de la commune d'Aincourt effectuée cet automne. Ce lavoir reçoit le captage d'eau potable qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 1986.

Il demande la mise à disposition de ce captage au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Montcient (SIAEPM) qui permettra au syndicat d'avoir la possibilité de donner son avis et d'assurer sa protection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix pour et 1 abstention, décide la mise à disposition du captage d'eau potable de vienne en Arthies au SIAEPM.

7. Budget prévisionnel du service de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la création du service assainissement communal suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Brueil-Aincourt (SIABA).

Il présente le budget 2018 du service assainissement pouvant se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION			
DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Montants	Libellé	Montants
011 Charges à caractère général	50 850.00 €	70 Vente produits, prestations services	38 680.00 €
		74 Subventions d'exploitation	12 170.00 €
TOTAL	50 850.00 €	TOTAL	50 850.00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent le budget prévisionnel 2018 du service assainissement tel présenté.

8. Indemnité au responsable du service assainissement

Monsieur le Maire, lors de la présentation du budget 2018, a expliqué à ses collègues le travail fourni par M. DURANTE depuis bientôt 2 ans sur le dossier de dissolution du SIABA et sa reprise par la commune ; il a également présenté les dossiers futurs à mettre en place pour la bonne marche du service assainissement notamment les études en relation avec la révision générale du PLU et la réhabilitation des anciens bâtiments du site de la Buaille.

De ce fait, il propose aux membres du conseil municipal d'octroyer à M. DURANTE une indemnité exceptionnelle en lien avec les missions qui lui ont été confiées et qu'il exerce au titre du budget assainissement.

Cette indemnité, d'un montant de 3 000,00 € annuels est prévue au budget communal et lui sera versée mensuellement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident l'octroi d'une indemnité exceptionnelle à M. DURANTE dans le cadre des missions qui lui ont été confiées et qu'il exerce au titre du budget assainissement.

M. DURANTE ne participe pas au vote.

9. Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil Départemental du Val d'Oise pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'une concession de service public d'assainissement

Monsieur DURANTE rappelle à ses collègues les subventions prévues au budget précédemment voté concernant l'assistance à maîtrise dans le cadre de la mise en place d'une concession de service public d'assainissement

Cette dépense peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50 % du hors taxes, par le conseil départemental du Val d'Oise à hauteur de 20 % voire 25 %.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental du Val d'Oise pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'une concession de service public d'assainissement

10. Mise en place d'un groupement de commandes pour le contrôle et la maintenance des points d'eau incendie

Jean-Bernard TECHER rappelle à l'assemblée que le contrôle et la maintenance des points d'eau incendie est depuis 2017 une compétence communale.

De ce fait, il faut passer un marché avec une entreprise spécialisée.

La communauté de Communes propose la mise en place d'un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention pour adhérer au groupement de commandes pour le contrôle et la maintenance des points d'eau incendie.

Informations et questions diverses :

Jean-Bernard TECHER :

- fait un point sur l'effondrement du trottoir rue de la Bucaille notamment en ce qui concerne les devis reçus et le dossier assurances
- informe ses collègues de l'absence de l'employé communal des services techniques au mois de juin liée à son congé paternité. Une convention sera passée avec le GHIV comme pour ses congés d'été
- prévoir dès maintenant le bénévolat pour la cérémonie à la stèle du GHIV organisée par Mémoire d'Aincourt
- évocation du problème de personnel à l'école suite à l'arrêt maladie de l'agent embauchée en novembre

Guy BRASSELET :

- les remerciements sur Aincourt Village Infos ne devraient pas être personnalisés (exemple pour le Téléthon) ; l'équipe municipale devrait participer un peu plus à cette manifestation

Régine N'TSUGLO :

- problème de verglas à Lesseville consécutif à la déviation de 3 sources qui ne peuvent plus aller dans le drainage : travaux à prévoir car ces drains ont été écrasés par les voitures qui stationnent et par le passage des camions

Caroline GUYADER :

- évocation des demandes de permanences scolaires : celles-ci sont demandées par les parents longtemps avant les possibilités de la directrice de l'école
- les jeux pour enfants sont utilisés par les grands ados : faire un rappel dans la feuille d'infos

Jérôme VALLÉE :

- devis demandés pour la ventilation de la salle polyvalente, M. le Maire en profite pour demander ce qu'il en est des problèmes d'étanchéité : les mauvaises conditions météorologiques n'ont pas permis d'effectuer les travaux → à relancer
- prévoir le remplacement de la fontaine circulaire dans les toilettes de l'école car les pièces sont difficiles à remplacer ainsi que les urinoirs : devis demandés
- remplacement d'un store dans un appartement
- prévoir l'entretien de la zone humide avec Vie Vert
- demander l'aide des services techniques du GHIV pour les absences de l'employé des services techniques
- à l'école, problèmes d'étanchéité également malgré les travaux effectués les années précédentes → à suivre
- étudier le dossier des vestiaires du stade à restaurer ou à refaire intégralement
- problème d'écoulement des eaux pluviales dans le chemin des Buhats → refaire la ravine

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 11h45 .



Le Maire
Emmanuel COUESNON